Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 01-277-45 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL AFIN D'INCLURE UNE DISPOSITION POUR Y AUTORISER LES CAFÉS-TERRASSES SUR L'AVENUE DU PARC ENTRE LES AVENUES DU MONT-ROYAL ET LAURIER AINSI QU'ENTRE LA RUE BERNARD ET L'AVENUE VAN HORNE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES QUE :

1° le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA09 25 0133 du 4 mai 2009, le premier projet du règlement 01-277-45 modifiant le Règlement d'urbanisme (01-277) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin d'autoriser les cafés-terrasses sur l'avenue du Parc entre les avenues du Mont-Royal et Laurier ainsi qu'entre la rue Bernard et l'avenue Van Horne;

2° conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **lundi, 1er juin 2009, à compter de 18 h,** à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal située au 465, avenue du Mont-Royal Est;

3° l'objet du projet de règlement 01-277-45 est d'autoriser les cafés-terrasses à l'intérieur des deux secteurs bordant l'avenue du Parc identifiés comme catégorie C.2 de la classe A et situés entre les avenues du Mont-Royal et Van Horne;

4° lors de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par cette dernière, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

5° le projet de règlement 01-277-45 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

6° le territoire visé par le projet de règlement 01-277-45 est tel qu'identifié au plan ci-dessous :

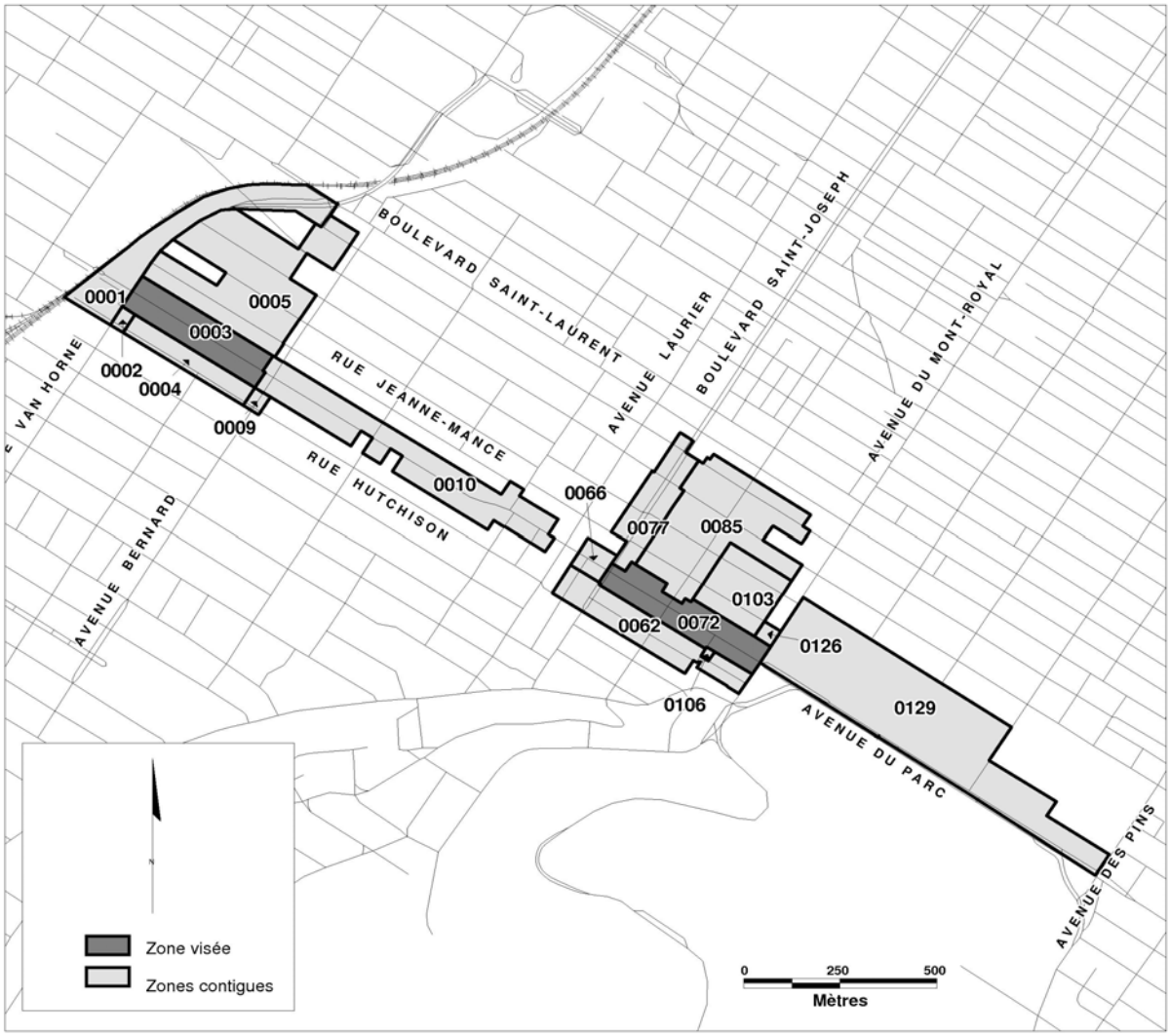

7° les personnes intéressées peuvent consulter ce projet de règlement au bureau de du soussigné situé au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 7 mai 2009.

Le secrétaire d'arrondissement,

Jean M. Poirier, avocat